



CONGRÈS NATIONAL
MONTPELLIER 2022



Texte action - Congrès SNES-FSU Montpellier 31 mars 2022

A moins de quinze jours du premier tour de scrutin d'une échéance électorale majeure pour l'avenir du pays, le SNES-FSU dresse un bilan sévère des cinq années du quinquennat Macron et de son Ministre de l'Éducation Nationale JM Blanquer : destruction accélérée des services publics notamment dans l'éducation et la santé, dégradation du pouvoir d'achat des salarié·es, des fonctionnaires et des retraité·es, attaques généralisées des statuts, des identités professionnelles, des métiers et des missions des personnels des services publics et en premier lieu dans l'éducation, renoncements multipliés aux investissements pour la jeunesse, légitimation assumée de la reprise des inégalités, mépris et casse du dialogue social, mise en cause de la protection sociale, ...

La politique libérale et autoritaire de M. Macron est non seulement dangereuse pour l'avenir du pays et de la jeunesse, pour le modèle social mais porte aussi une lourde responsabilité dans le développement et la diffusion des idées d'extrême droite qui n'ont jamais été aussi banalisées dans l'espace politique et médiatique.

Le SNES-FSU de Montpellier lors de son congrès académique à Narbonne décide de mobiliser et de construire les actions revendicatives suivantes :

- **Pour les AESH** : le 5 avril 2022, journée de grève et de mobilisations, devra être une étape supplémentaire pour faire entendre la voix de ces personnels précaires et gagner sur les revendications salariales et statutaires que le SNES, au sein de la FSU, porte depuis de nombreuses années.

Pour les salaires, les pensions et le pouvoir d'achat : après les journées revendicatives des 17 et 24 mars, le SNES-FSU poursuit la construction de la mobilisation intersyndicale et continue à peser pour qu'un vaste chantier de revalorisation des salaires, sans contrepartie, et des pensions de l'ensemble des actifs et des retraités, soit engagé. Différents leviers doivent être

actionnés pour que tous et toutes les agent.es bénéficient d'une augmentation générale et immédiate de salaire d'au moins 10%. Il exige la revalorisation de la valeur du point d'indice au moins à la hauteur de l'inflation, l'attribution immédiate uniforme d'au moins 70 points sur l'ensemble de la grille indiciaire, l'engagement d'un plan de rattrapage des pertes subies depuis 2010, d'un travail sur la revalorisation des carrières de l'ensemble des agent-es de la Fonction publique et d'un rattrapage des différences de salaire femmes/hommes.

- **Protection sociale** : le SNES-FSU rappelle sa condamnation de la réforme de la protection sociale complémentaire qui a entraîné une rupture des solidarités intergénérationnelles, entre actifs et retraités, entre niveaux de revenus. Le SNES-FSU dénonce le découplage entre la couverture en santé et en prévoyance pour la Fonction publique de l'État, institué par l'ordonnance de février 2021. Ce découplage est porteur de rupture des solidarités entre bien portants et personnes à la santé détériorée. La distinction entre complémentaire santé et prévoyance pourrait aboutir au financement de la seule complémentaire par l'employeur et laisser au soin des agents le financement de leur prévoyance par le recours à une sur-complémentaire plus coûteuse, pouvant provoquer de graves difficultés en cas de maladie prolongée pour les agent-es non couvert-es. Les discussions qui vont s'ouvrir, auxquelles la FSU sera présente, doivent porter sur l'ensemble des champs prévus tant sur la prévoyance statutaire que sur la complémentaire : le couplage des prestations en prévoyance avec celles en santé, les conditions d'adhésion des agent-es et la participation financière des employeurs. Sur ces sujets le SNES-FSU doit initier une campagne d'information auprès de la profession sous forme de publications et de stages. La construction de mobilisations dans le cadre d'intersyndicales les plus larges, en vue de faire partager notre objectif du 100% Sécu, c'est à dire remboursement intégral des frais médicaux prescrits par la Sécurité Sociale, est urgente pour lutter contre les renoncements et les inégalités d'accès aux soins.
- **Élection présidentielle, élections législatives** : le SNES-FSU Montpellier lance son appel à voter aux élections à venir. Il considère qu'il faut tout faire en tant que citoyen·nes et électeurs·trices pour que les politiques néolibérales visant notamment à réduire ou détruire les services publics et les projets d'extrême droite, qui y ajoutent l'exclusion et la haine, soient battus.

- **Appel à construire des alternatives progressistes collectives** : le SNES-FSU Montpellier appelle à construire, dans l'unité la plus large (syndicats, associations, partis et mouvements politiques...) les alternatives progressistes pour une Education et une Fonction publique du XXIe siècle.
- **Le 1^{er} mai 2022** doit marquer une nouvelle étape de mobilisation intersyndicale vers la construction d'un projet ambitieux de rassemblement en faveur de l'intérêt général et porteur d'alternatives indispensables pour une société plus juste dans le contexte actuel. Le SNES-FSU doit pleinement investir le 1^{er} mai 2022, journée internationale des travailleurs et des travailleuses pour faire de cette journée une mobilisation forte et porter nos revendications en termes de revalorisation générale et immédiate des salaires, des pensions et l'améliorations des conditions de travail. Le 1^{er} mai 2022 sera aussi l'occasion d'appeler à la paix dans le monde.
- **Guerre en Ukraine et accueil des migrants** : alors qu'aux frontières de l'Union européenne, des femmes et des hommes meurent dans des combats armés, sous les bombes ou fuient leur pays en prenant la route de l'exil ; alors qu'en Russie, des femmes et des hommes bravent le pouvoir en manifestant pour la paix au péril de leur liberté, le SNES-FSU a condamné avec fermeté les attaques militaires contre l'Ukraine et soutient de toute sa solidarité les Ukrainiens et les Russes qui se mobilisent pour dénoncer l'offensive armée. Le SNES-FSU appelle à la paix en Europe. Le SNES-FSU Montpellier demande, dès maintenant, que soient créées les modalités d'accueil nécessaires et que soit assurée la scolarisation des jeunes réfugiés, comme la loi l'impose, pour tous les enfants relevant de l'obligation scolaire. L'Education nationale s'honorerait d'être enfin à la hauteur des valeurs humanistes qu'elle doit porter sans faire le tri selon l'origine des réfugiés, alors que les discours politiques actuels empruntent cette tonalité dangereuse et discriminante.

Vote du congrès académique :

- NPPV : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 45